

## Dispositif d'aide à la création-reprise de très petites entreprises sur le territoire de l'agglomération

### Bilan 2001 de la convention avec Cré-Entreprendre Initiative et avenant

**Rapporteur : M. Le Président**

#### Rappel de l'objectif

Fin d'année 1998, le District du Grand Besançon a établi un partenariat avec deux opérateurs locaux en vue de contribuer au développement des très petites entreprises sur l'agglomération bisontine.

Ces deux opérateurs sont Cré-Entreprendre et la Boutique de Gestion.

Les communes de l'agglomération sont aussi associées à ce dispositif.

Ce partenariat repose sur :

- le constat de l'importance des très petites entreprises dans le processus de création d'emplois, puisqu'il est largement démontré depuis plusieurs années que ce sont les petites unités qui participent activement au dynamisme de l'emploi
- le constat que les très petites entreprises sont très représentatives du tissu économique local
- la volonté du Grand Besançon de mettre en place un dispositif à même d'aider au développement de ces dernières, en complément de son Fonds d'Intervention Economique (FIE) destiné aux entreprises industrielles de plus grande taille.

#### Moyens mis en œuvre

Une convention a été établie fin 1998 avec chacun des opérateurs (voir annexe ci-jointe) prévoyant les financements suivants :

- **150 KF** pour alimenter le **fonds d'aide de Cré-Entreprendre Initiative** versés en 2 mandats en début et fin d'année
- **200 KF** par an à la Boutique de Gestion **pour co-financer 10 plans d'affaires**
- **300 KF** pour permettre aux communes de mener des travaux de réhabilitation, rénovation, acquisition de locaux à des fins de location à des porteurs de projet. Le plafond est fixé à 60 KF maximum par opération et 30% du montant HT des travaux.

Le Grand Besançon alimente le fonds d'aide de Cré-Entreprendre Initiative qui est ensuite rétrocédé aux porteurs de projets sous forme de prêts d'honneur à 0%.

Les participations de la CAGB à ce fonds ont été de :

- 150 KF en 1999,
- 200 KF en 2000 (150 KF conventionnel + 50 KF sur avenant n°1),
- 150 KF à ce jour en 2001,

## Bilan du partenariat avec Cré-Entreprendre Initiative

Depuis 1999 la CAGB a contribué à la création de **54 entreprises, représentant 76 emplois créés**. Si on ramène le montant des contributions-CAGB au nombre d'emplois créés, la participation de la CAGB s'élève en moyenne depuis 1999 à **10750 Francs par emploi**.

L'année 2001 a été une année particulièrement riche en création d'activités et d'entreprises : sur 9 mois, 27 entreprises ont vu le jour grâce au soutien en fonds propres de Cré-Entreprendre initiative. Aussi, l'enveloppe de 150 KF conventionnellement prévue a d'ores et déjà été consommée .

Les activités créées recouvrent notamment les secteurs d'activités suivants :

- restaurant
- commerce (vente à domicile, fleuriste, cuisine et salles de bains, ...)
- services (esthéticienne, coiffure, centre d'amincissement ...)
- techniques (CAO-DAO, maître d'œuvre, électricité industrielle...)

Il est intéressant de noter que sur le territoire du Grand Besançon, les prêts d'honneur débloqués en 2001 par Cré-Entreprendre ont permis de générer un effet de levier de 4,7, au lieu de 3,7 en 99-2000 ; ce qui témoigne de la confiance du milieu bancaire envers la qualité des missions de Cré-Entreprendre Initiative en matière d'accompagnement et d'évaluation des projets.

En effet l'accompagnement durant la durée du prêt, des entreprises bénéficiaires d'un soutien financier de Cré-Entreprendre Initiative permet d'accroître le taux de pérennité des entreprises.

Il convient aussi de constater que les entreprises créées en 2001 se sont quasiment toutes (25 sur 27) implantées sur la commune de Besançon.

Le fait d'avoir contractualisé avec Cré-Entreprendre, notamment en alimentant son fonds d'aide, a permis une concrétisation très rapide du partenariat, compte tenu de l'expérience de cette structure mais aussi du bon fonctionnement de ses comités d'attribution, dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

Cette réalité est déterminante dans le résultat très positif constaté à ce jour.

Compte tenu du constat fait ci-avant, et afin de maintenir sur le reste de l'année 2001 le rythme de création d'entreprises enregistré à Septembre,

Après avis favorable de la commission "économie" et du Bureau, le Conseil est appelé à se prononcer sur un abondement complémentaire de 50 KF de la CAGB au fonds de prêt d'honneur géré par Cré-Entreprendre Initiative à hauteur de l'abondement 2000, soit 200 KF au total.

Ce montant a déjà été inscrit au BP 2001, mais nécessite un avenant à la convention quinquennal afin de pouvoir verser les 50 KF complémentaires.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur cette contribution supplémentaire**
- **autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Président